



Accident de travail

Par Cafarofelifinefe04

Bonsoir à tous,

Je suis en accident de travail depuis le 12/07.

Je suis indemnisée par la MSA

Je viens de m'apercevoir que mon employeur me rédige des bulletins de salaire négatifs

Chaque mois je suis censée donc lui devoir entre 70 et 90?

Je n'ai pourtant aucun complément de salaire de leur part.

Est ce légal ? À quoi cela correspond il svp?

Par kang74

Bonjour

Il faut voir vos fiches de paie mais il y a surement la cotisation de la mutuelle, et peut être le prelevement à la source des deux premiers mois ou une régul qui roulent depuis le début de votre arrêt .